



JANVIER 2021 #1

Afin d'optimiser la lecture des images et du contenu des lettres d'informations du CDG86, nous vous conseillons d'utiliser le navigateur Mozilla Firefox.

Le CDG86, à vos côtés

COVID-19 : précisions de la DGCL concernant les suspicions d'infection au SARS-CoV-2

À la suite de la publication du décret relatif à la suspension du jour de carence, la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) a publié une note d'information en date du 12 janvier 2021 ayant pour objet de préciser les modalités de prise en charge des agents territoriaux identifiés comme "cas contact à risque de contamination" et des agents territoriaux présentant des symptômes d'infection au SARS-CoV-2.



[En lire plus](#)



Renouvellement du contrat CNP - rappel

Les Collectivités et Etablissements publics adhérents au contrat d'assurance CNP, partenaire du CDG86, garantissant les obligations statutaires des agents de la Fonction Publique Territoriale, doivent impérativement transmettre dans les plus brefs délais au CDG86:

- les conditions particulières de leur(s) contrat(s) signées de l'autorité territoriale ;
- les bases d'assurances, signées de l'autorité territoriale ;
- les états des agents.

En cas de non-respect du délai de transmission des documents, l'assureur se réserve la possibilité, sans préjudice de ses autres droits et actions, d'appeler une cotisation provisionnelle sur la base des éléments du dernier exercice d'assurance **majorée de CINQ %**.

Emploi

Concours et examens

Création en Nouvelle Aquitaine d'un service mutualisé concours et examens professionnels de la FPT : Le Centre de Gestion de la Gironde organise désormais, pour le compte des centres de gestion de la Charente-Maritime, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de



la Haute-Vienne les concours et examens professionnels pour répondre aux besoins de recrutements des collectivités dans ces 8 départements.

[Lire le communiqué de presse](#)

Recensement des besoins en apprentissage pour la rentrée 2021

Comme chaque début d'année, le CDG86 vous a adressé un formulaire de recensement pour connaître vos projets en recrutement d'apprentis pour l'année 2021, afin de faciliter vos recrutements et les mises en relation.



[Répondre au questionnaire](#)



Apprentissage : candidats à la recherche d'un employeur

- Dès que possible : 2 candidats pour la filière administrative et 1 pour la filière technique ;
- Pour la rentrée 2021 : 2 profils administratifs.

Contactez-nous : apprentissage@cdg86.fr

[Prendre connaissance des candidats en recherche d'un employeur](#)

Aide au recrutement

La demande d'**accompagnement au recrutement** se développe sur notre territoire. Le service Promotion de l'emploi vous propose une démarche structurée et sécurisée tout au long de la procédure, de la définition du besoin à la rédaction du procès-verbal de recrutement. Pour rappel, **cette prestation n'entraîne pas de facturation.**

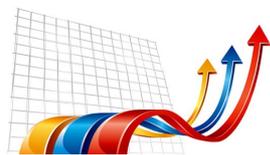
[Pour plus d'informations sur ce service, cliquez ici](#)



Pourquoi faire appel au SPET ?

1. Vous disposez d'un agent et demandez au CDG86 de le mettre à disposition. Dans ce cas, vous devez saisir une demande de contrat via le portail **Net-remplacement**
2. Vous ne disposez pas d'un tel agent et vous souhaitez que le CDG86 vous propose des candidats. Fort de son vivier professionnel et de divers partenariats, notamment avec Pôle Emploi et Cap Emploi, celui-ci vous aidera à déterminer vos besoins et veillera ainsi à vous proposer le profil le plus adapté à votre demande. Nous vous invitons alors à saisir une demande de recherche de profil via le portail **Net-remplacement**

[Pour plus d'informations sur le SPET, cliquez ici](#)



Avancement de grade :

Retrouvez la nouvelle procédure applicable à compter du 1er janvier 2021 dans le guide de l'avancement de grade 2021.

Pour en savoir plus, cliquez ici

Loi de Transformation de la Fonction Publique : harmonisation de la durée du travail



Les collectivités disposent d'un délai de mise en conformité d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes pour supprimer les régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail (jours du maire, jours d'ancienneté) pour une mise en application au plus tard le 1er janvier 2022.

Cette mise en conformité peut prendre la forme d'un protocole de temps de travail, adopté par délibération après avis préalable du Comité Technique.

Retrouvez la note de la coopération des CDG de la Nouvelle-Aquitaine

Visualisez un modèle de protocole de temps de travail



Limite d'âge

Savez-vous qu'il existe une limite d'âge pour être agent public ?

Pour en savoir plus, cliquez ici

Une nouvelle fiche navette

La fiche navette pour demander l'édition des arrêtés relatifs à la carrière a été mise à jour.

Pour en prendre connaissance, cliquez ici



Santé sécurité au travail

LA E-MATINALE DE LA PRÉVENTION

L'organisation de la prévention dans les collectivités territoriales



Décembre 2020

123 vues du replay des e-matinales de la prévention : merci !

Pour ceux qui souhaitent s'informer sur l'organisation de la prévention dans les collectivités territoriales, découvrir ou redécouvrir la e-matinale organisée par le CDG86 sur ce thème :

[Voir le replay](#)

Arrêtés de congé de maladie ordinaire

Nous vous rappelons qu'il n'est plus nécessaire de transmettre au CDG les arrêtés de congé de maladie ordinaire de vos agents. Conservez-les dans leur dossier administratif.

[Pour lire la liste des actes à transmettre au CDG86, cliquez ici](#)

***Votre CDG, assembleur de solutions RH
sur le territoire***



Centre de Gestion de la fonction
publique territoriale de la Vienne
Téléport 1 - Avenue du Futuroscope -
Arobase 1
CS 20205 - CHASSENEUIL DU POITOU
86962 FURUROSCOPE Cedex
05 49 49 12 10
contact@cdg86.fr

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CDG86.

[Se désinscrire](#)

© 2020 CDG86